

plusieurs milliards de francs guinéens de destruction de biens et de marchandises. C'est dans le même mépris des lois que les délégations spéciales communales ont été installées en 2011 et subsistent jusqu'à présent, alors que leur durée de vie ne devait pas excéder 6 mois. La politique de la décentralisation, qui était un modèle en son genre, a été ainsi anéantie. Ces attitudes politiciennes méconnaissent également l'article 2 point 2 du protocole de la CEDEAO sur la Démocratie et la Bonne gouvernance, signée et ratifiée par la Guinée, qui stipule « les élections à tous les niveaux doivent avoir lieu aux dates et périodes fixées par la constitution et les lois électorales ».

- L'État guinéen est à ce jour en butte à plusieurs contentieux juridiques devant des juridictions internationales du fait des violations de l'article 13 relatif au code foncier et domanial, notamment en ce qui concerne la protection du droit de la propriété foncière et la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique. Cette gestion patrimoniale des biens publics a découragé les investisseurs nationaux et étrangers, causant ainsi un grave tort au développement du secteur privé dans le pays.
- Le Chef de l'État guinéen M. Alpha CONDE a commis une grave forfaiture en modifiant, en violation des dispositions de la Constitution et du principe de la séparation des pouvoirs, la loi organique portant composition, organisation et fonctionnement de l'Institution Nationale Indépendante des Droits Humains (INIDH). Au regard de la loi, ceci constitue un acte de haute trahison.
- Les violations récurrentes des droits de l'homme sur l'ensemble du territoire avec les assassinats de manifestants pacifiques et les tueries massives en Guinée-Forestière ont créé un climat d'insécurité généralisé. Des cadres de l'administration, de la société civile et des responsables politiques sont lâchement assassinés sans qu'aucune lumière ne soit faite sur ces crimes. Tous les responsables de ces crimes bénéficient d'une impunité totale.
- La propagation et la persistance de la fièvre hémorragique Ebola dans la sous région avec plus de dix mille morts enregistrés par l'OMS sont imputables dans une large mesure à la mauvaise gestion par le gouvernement guinéen de la maladie dès son apparition. C'est le lieu de rendre hommage à la communauté internationale pour son aide précieuse et déterminante dans le succès de la riposte contre la maladie.
- Le bilan d'Alpha CONDE est marqué par l'aggravation de la pauvreté et du chômage dans le pays avec des pertes nettes d'emplois et une crise économique et sociale sans précédent.

Au vu de toutes ces dérives:

- M. Alpha CONDE perd toute légitimité pour présider encore aux destinées de la Guinée. Son maintien au pouvoir constituerait une grave menace pour la paix et l'unité de la Guinée et la stabilité de la sous-région.

Au regard de tout ce qui précède, les leaders ont décidé: